



Retard Cotisation carpimko

Par **Bribri13**, le **12/03/2025** à **07:41**

Bonjour

Je vais prendre ma retraite et j'ai arrêté mon activité libérale en août 2018 .

La carpimko me signale que je ne peux pas prétendre à ma retraite si je ne paye pas les cotisations de 2014 à 2017 .

Je ne sais pas comment faire

Pouvez-vous me renseigner

Merci

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/03/2025** à **18:42**

Bonjour. μ

Problème d'âge, de durée de cotisation, (nombre de trimestres)?

C'est à eux qu'il faut déjà demander des explications.

Sur la base de celles-ci, peut-être aurons-nous des éléments d'appréciation.